

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 1825
N/REF : 3/11/2024 0H08 C:023638 I:08937
V/REF : Contrat N°001825 du 01/02/1994

SDC 'Domaine Vallombrey'
C/O FONCIA LYON MARCY
Résidence le Diademe
ROUTE DE SAIN BEL
69280 MARCY L'ETOILE

V/REF.IMM. 14558
IMMEUBLE : DOMAINE VALLOMBREY
1 A 39 ALLEE DE VALLOMBREY
69130 ECULLY

Vaulx en Velin, le 01 Novembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : FOSSE DE RELEVAGE
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. M. MORAT

ENTRETIEN DE LA FOSSE DE RELEVAGE
L.T.C. procédera 1 fois l'an aux opérations suivantes :
- nettoyage de la fosse de relevage
- entretien des pompes de relevage.

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Novembre de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{\text{ICHT-revTS1}' - \text{ICHT-revTS1}}{\text{ICHT-revTS1}} \right)$$

P' Prix révisé H.T.
P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement d'indice en décembre 2008).
ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.
ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/11/2024

Prix de base du contrat : 321,13

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 04/2009 Valeur : 99,8
Mois de l'indice de révision : 06/2024 Valeur : 140,3

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien de la fosse de relevage	1/AN	431,59	431,59

*Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD*

TOTAL H.T.	431,59
T.V.A. a 10,00%	43,15
TOTAL T.T.C.En EURO	474,74

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.